

Bulletin d'inscription

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. personnel : _____

Tél. portable : _____

E-mail : _____

Intitulé de la formation : _____

Dates : _____ Lieu : _____ Coût : _____

Prise en charge : Personnelle Société

Dans le cas d'une prise en charge par la Société :

Société : _____

Personne à contacter : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Adresse de facturation (si différente) : _____

Ci-joint un chèque de (1^{er} versement) : _____ € (à l'ordre de l'IFPNL)

Fait à : _____ le : _____

Signature :

Cachet de la société

Modalités et conditions générales

Particuliers. Adressez-nous le bulletin d'inscription accompagné d'un chèque d'acompte correspondant au 1^{er} versement, ce chèque est encaissé 15 jours avant le début de la formation. Vous recevrez une convention de formation à nous retourner signée. Une quinzaine de jours avant le début de la formation, vous recevrez un courrier contenant les renseignements pratiques.

Vous êtes demandeur d'emploi ou étudiant de moins de 26 ans : vous bénéficierez d'une remise de 10 % sur le montant TTC de la formation, sur justification de votre situation.

Entreprises. Salarié d'établissement, informez votre employeur de votre désir de participer à la formation que vous avez sélectionnée. Dès l'obtention de son accord, votre employeur doit nous adresser le bulletin d'inscription ou un bon de commande. L'inscription lui sera confirmée par l'envoi d'une convention de formation.

Règlement : acompte de 30 % à l'inscription, le solde à réception de facture en fin de formation.

Prise en charge : si vous avez la possibilité de faire financer votre formation par un fond d'assurance formation (DIF, FAF, CIF, OPCA...), nous sommes à votre disposition pour vous aider à remplir vos dossiers.

Les prix indiqués comprennent la formation dispensée ainsi que la documentation remise aux participants, ils ne comprennent pas les frais de transports, de restauration et d'hébergement.

Toute formation commencée est due en totalité. Dans le cas d'un désistement annoncé moins d'une semaine avant le début de la formation par courrier ou par fax, un montant équivalent à 30 % du coût du stage reste acquis à l'IFPNL. Lorsque le nombre de participants à un stage est jugé insuffisant ou en cas de problèmes techniques, l'IFPNL se réserve le droit d'annuler le stage. Dès lors, les frais engagés seront remboursés.

L'IFPNL est immatriculé en tant qu'organisme de formation sous le numéro d'agrément 11 75 10752 75.

Toute inscription fait l'objet d'une convention de formation, d'une confirmation écrite de l'IFPNL, d'une facture et d'une attestation de présence.